

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/186

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
04/12/2024	Présents	29
	Représentés :	6
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE ONZE DÉCEMBRE, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 4 décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENÉY Maryse, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine ayant donnée pouvoir à Mme LEGENDRE Flora
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
M. BALLOY Philippe ayant donné pouvoir à Mme CHARBONNIER Martine
M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme DRAGIN Catherine
Mme ESTRADÉ Claude ayant donnée pouvoir à M. BERTHAULT Grégory

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241211-DEL2024-186-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/186

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2313-1, R. 2313-3 et R. 2313-8 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1 ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

VU le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;

VU la délibération n° 2023/190 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n° 2023/191 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2024/152 du Conseil Municipal du 2 octobre 2024 portant dernière modification des effectifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel (mobilités internes, départs, recrutements, réussite aux concours et examens professionnels...) intervenus au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

🔗 **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution vingt-quatre (24) postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grades créés	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Attaché	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	Date de notification de la présente délibération
Rédacteur	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	TC	5	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif	TC	3	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	

Filière technique :

Grade créé	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Technicien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Date de notification de la présente délibération
Agent de maîtrise principal	Agent de maîtrise	TC	1	

Filière animation :

Grades créés	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Animateur	Adjoint d'animation	TC	1	Date de notification de la présente délibération
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	

Filière sociale :

Grades créés	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Moniteur-éducateur	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Date de notification de la présente délibération
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Adjoint technique	TC	1	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	TC	3	

Filière police municipale :

Grades créés	Grades supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
Brigadier-chef principal	Gardien-Brigadier	TC	1	Date de notification de la présente délibération

🔗 **ARTICLE 2 : SUPPRIME** un poste au tableau des effectifs comme suit :

Grade et emploi supprimés	Temps de travail	Nombre	Date d'effet
DGAS collectivité de 20 000 à 40 000 habitants Attaché hors classe	TC	1	Date de notification de la présente délibération



➤ **ARTICLE 3 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).



Valérie POULIQUEN

Cheffe Secrétariat Général



Arnaud AGNONA

Directeur DAGAJ



Karima BENTOUT

DGA Ressources



Lilian SÉNÉCHAL

**Directeur Général des
Services**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr.